

Communiqué de presse

Paris, le 12 novembre 2014

Les contrats Habitation Allianz répondent déjà aux nouvelles obligations des propriétaires occupants ou non occupants d'un appartement

Les contrats **Allianz Habitation**, pour les copropriétaires occupants, et **Allianz Habitation « Spécial Investisseur »**, réservé aux copropriétaires non occupants d'un appartement ou d'un loft, offrent des garanties qui répondent à la loi Alur*.

Outre la Responsabilité civile obligatoire, le logement assuré par l'un de ces contrats est protégé contre les principaux risques (Incendie, Dégâts des eaux...). Ainsi, en cas de sinistre, la garantie interviendra non seulement pour les dommages causés aux biens de l'assuré, mais aussi pour les dommages occasionnés aux tiers.

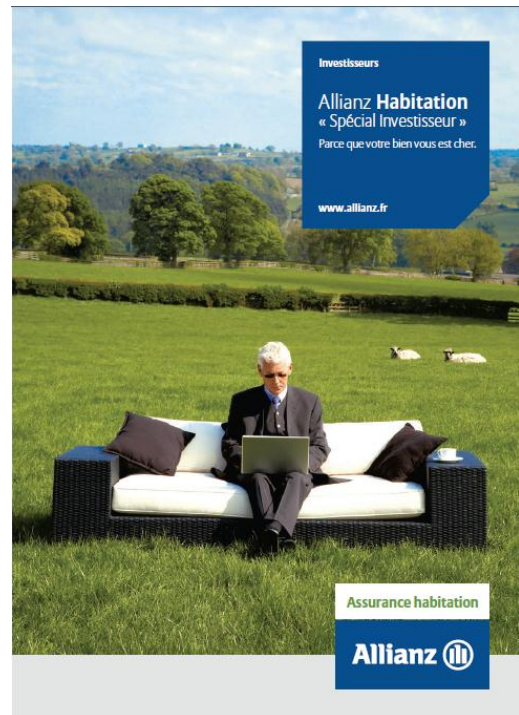
Et, pour s'adapter aux besoins spécifiques des copropriétaires, **Allianz Habitation** et **Allianz Habitation « Spécial Investisseur »** proposent également au choix les garanties Vol, Bris des glaces, Assistance, Dommages électriques, Protection juridique, Remboursement d'emprunt et Pertes pécuniaires.

Enfin, Allianz dispose d'une large palette de solutions d'indemnisation clés en main pour faciliter la vie de ses assurés en cas de sinistre :

www.allianz.fr/assurances-particuliers/solutions-indemnisation/solutions-sinistres-habitation

*L'article 58 de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi Alur) oblige, depuis mars 2014, chaque copropriétaire à s'assurer contre les risques de responsabilité civile dont il doit répondre en sa qualité de copropriétaire occupant ou non occupant. Cette nouvelle obligation d'assurance ne concerne pas les propriétaires de maison individuelle et les propriétaires d'immeuble.

Les garanties s'appliquent dans les conditions limites et exclusions des contrats Allianz Habitation et Allianz Habitation « Spécial Investisseur » de Allianz IARD, société anonyme au capital social de 991 967 200 euros dont le siège social est situé au 87 rue de Richelieu, 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 110 291, entreprise régie par le Code des Assurances.



Contacts Presse Allianz

Anick Rosas
Agnès Miclo

01 44 86 64 72
01 44 86 31 62

anick.rosas@allianz.fr
agnes.miclo@allianz.fr

A propos d'Allianz

Allianz, un des leaders mondiaux de l'assurance propose une offre complète qui couvre tous les besoins en assurance, assistance et services financiers des particuliers, professionnels, entreprises et collectivités. Avec 148 000 salariés dans le monde, Allianz est présent dans plus de 70 pays, au service de 83 millions de clients.

Assureur généraliste, spécialiste du patrimoine, de la protection sociale, Allianz France s'appuie sur la richesse de son expertise et le dynamisme de ses 11 000 collaborateurs en France. Plus de 6 000 intermédiaires commerciaux, Agents, Conseillers, Courtiers, Partenaires sont présents pour apporter un conseil de qualité aux 5 millions de clients qui font confiance à Allianz France.

Retrouvez toute l'actualité d'Allianz France sur www.allianz.fr



Suivez-nous sur Twitter ! [@allianzfrance](https://twitter.com/allianzfrance)



Retrouvez-nous également sur notre page Facebook [Allianz France](#)